

# CONSEIL MUNICIPAL de



## Compte Rendu de la Séance du Mardi 19 Septembre 2017

---

---

### SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS .....	3
III - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS 2018.....	3
IIIA - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017.....	4
IV – MODIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION RELEVANT DE L'OMC....	5
QUESTIONS DIVERSES .....	6

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 19 Septembre 2017 à 20H30.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. ASSENAT Marion - BERNARD Philippe - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre – SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme THIBONNIER Nathalie) – M. LASH Christian (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) - Mme ROUX Marie-Christine (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) – M. ROUX Philippe (Procuration à M. MALAVELLE William) - Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre).

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. MONIER Rudy

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire souhaite dire quelques mots à propos d'une personnalité de la commune, Louis PONSODA, décédé le Samedi 16 Septembre 2017 :

*« La commune est bien triste depuis samedi matin et l'annonce du décès de Louis PONSODA.*

*Tout le monde à Saint Christol connaissait bien "PonPon", le surnom amical que lui ont donné ceux qui l'ont côtoyé, et ils sont nombreux. Vingt-quatre médailles, quatorze diplômes, douze plaquettes, ont récompensé pas moins de soixante années au service du sport.*

*A 91 ans, Louis PONSODA était toujours prêt à participer à toutes les manifestations liées à sa passion : le sport. Il a joué au foot, au basket, il a fait de la natation et même de la boxe.*

*Il a ainsi participé à la création de l'OMS dont il a été Président pendant 20 ans. Il a aussi été Président et entraîneur du club de basket, puis entraîneur départemental, membre des OMS du Gard. Il a aussi participé au SCAC et au FC où il était encore régulièrement présent.*

*Pour lui, le sport, sans différence de race ni de milieu social était une école de vie et de respect des autres. J'avais eu l'occasion de le rappeler en début de cette année 2017.*

*Un grand homme, non pas par la taille mais par le talent et le dévouement nous a quitté. Paix à son âme »*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence.

**XXXXX MINUTE DE SILENCE XXXXX**

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et propose de passer au vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 18 Juillet 2017**

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

---

## I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. La liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-008	Choix de la société Languedoc Clôture pour l'opération de sécurisation de la cour de l'école Joliot Curie	Montant du marché : 27 618,80 € H.T (soit 33 142,46 € TTC)
DEC2017-009	Exercice du droit de préemption urbain sur un terrain sis chemin de la Ferme (Section CK n° 111 – 790 m <sup>2</sup> )	Acquisition à l'euro symbolique.

## II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire évoque les affaires examinées actuellement par la Communauté d'Alès Agglomération, et qui feront l'objet de l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire qui se déroulera le Jeudi 21 Septembre, précédé du Bureau Communautaire.

En ce qui concerne Saint Christol, seront évoqués les points suivants :

- Vote de l'octroi des Fonds de Concours,
- Adoption du schéma de mutualisation,
- Politique des abattements communautaires en ce qui concerne la Taxe d'Habitation avec pour objectif, une certaine harmonisation,
- Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation (THLV),
- Politique communautaire en matière de création, aménagement et gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- En ce qui concerne la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), 3 points seront abordés :
  - La restitution de compétences optionnelles et d'une compétence facultative au 1<sup>er</sup>/01/2018,
  - La prise des compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup>/01/2019,
  - L'institution de la taxe GEMAPI et la fixation du produit de cette taxe pour l'année 2018 qui pourrait s'élever à environ 10 € par personne et apparaître sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière ou de la Taxe d'Habitation.

## III - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS 2018

Monsieur le Maire fait part de la possibilité pour la commune d'obtenir une aide financière auprès de la communauté d'Alès Agglomération au titre des Fonds de Concours.

Il est proposé de flécher cette demande sur l'opération de réfection des toitures de certains bâtiments communaux. Cette aide viendrait ainsi compléter la demande faite auprès du Département dans le cadre du Pacte Territorial de 2016, pour l'instant sans réponse. L'enveloppe globale attribuée à la commune (241 161,00 €) jusqu'en 2020 peut être utilisée en une ou plusieurs fois dès l'exercice 2017. Par rapport au dossier initial déposé auprès du Conseil départemental, il est également proposé de rajouter la réfection de la toiture de la Maison SORBIERES.

Le détail de l'opération envisagée figure dans le tableau ci-après :

Liste des bâtiments communaux et actions à réaliser	Montant HT
Gymnase	70 000,00
Salle Multisport avec appentis	30 000,00
MPT Toiture Shingle (partie centrale et 2 toitures)	55 500,00
MPT (Reprise étanchéité sur terrasse, relevé sous toiture en shingle central)	12 400,00
MPT (Reprise étanchéité sur terrasse, relevé périphérique extérieur)	11 666,67
MPT Terrasse inférieure Reprise de relevé contre mur de l'échelle	650,00
Étanchéité terrasse accessible salle de repos Police Municipale	11 600,00
Étanchéité terrasse au-dessus du dortoir Groupe Scolaire Marignac	5 159,34
Terrasse au-dessus du logement de la directrice Joliot Curie	2 925,68
Étanchéité arêtier au-dessus de la toiture tuile maternelle Marignac	860,00
Réfection totale de la toiture de la Maison SORBIERES	22 709,10
<b>Montant total de la dépense H.T.</b>	<b>223 470,79 €</b>

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Coût estimatif de l'opération	223 470,79 €	Département (Subvention demandée / 25% du 1 <sup>er</sup> estimatif de 200 761,69 €) – ou 22 % du présent estimatif	50 190,00 €
		Communauté d'Alès Agglomération (Fonds de concours / 39 %)	86 640,00 €
		Commune (Autofinancement / 39 %)	86 640,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>223 470,79 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>223 470,79 €</b>

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant de 86 640 Euros au titre de l'exercice 2018.**

### **IIIa - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**

Compte tenu des possibilités offertes, Monsieur le Maire évoque également la possibilité pour la commune de solliciter Alès Agglomération pour l'obtention d'un Fonds de Concours au titre de l'exercice 2017, afin de contribuer au financement de l'opération relative à l'aménagement de la cour de l'école Joliot Curie, actuellement en cours.

De ce fait, l'opération présentée en début d'année pour l'obtention d'une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2017, peut se résumer ainsi au niveau de son plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Partie 1 : Réfection de la cour	81 470,00 €	DETR 2017 (notifiée)	31 216,00 €	26 %
Partie 2 : Sécurisation de la cour	22 585,50 €	Fonds de concours 2017 sollicité/Alès Agglomération	44 223,00 €	37 %
Maîtrise d'œuvre	15 608,33 €	Commune	44 224,83 €	37 %
<b>Total HT</b>	<b>119 663,83 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>119 663,83 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention auprès d'Alès Agglomération.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant de 44 223.00 Euros au titre de l'exercice 2017.**

#### **IV – MODIFICATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION RELEVANT DE L'OMC**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 20 juin 2017, le Conseil Municipal avait procédé au vote de la répartition des subventions pour les associations relevant de l'OMC (Office Municipal de la Culture).

Parmi les associations bénéficiaires figurait la coopérative scolaire élémentaire Joliot Curie qui a perçu la somme de 2 263 € au titre de la subvention 2017. Or, il s'avère que l'association correspondant à cette coopérative a été dissoute et qu'une autre association se nommant "Association 3EJC" a pris sa place. La réglementation n'autorisant pas le reversement direct de la subvention entre les deux associations, la coopérative scolaire élémentaire Joliot Curie a donc reversé à la commune la subvention perçue. Il convient maintenant de prendre une délibération autorisant la commune à reverser cette somme à la nouvelle coopérative scolaire "Association 3EJC".

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le reversement de la somme de 2 263 € à la nouvelle coopérative scolaire "Association 3EJC", au titre de la subvention 2017 allouée aux associations relevant de l'OMC (Office Municipal de la Culture).**

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. **Mise à disposition du minibus auprès des associations**

Un courrier a été adressé au Maire par le Club Amitié d'Automne.

La mise à disposition du bus se fera dans les mêmes conditions que pour les autres associations.

### 2. **Recours auprès du Tribunal Administratif des deux groupes d'opposition au Conseil Municipal**

Monsieur le Maire revient sur la démarche entreprise par les deux groupes d'opposition au sujet de la vente de la maison FAGNONI et de l'affaire OGEC/Commune. Il fait part de la décision du Préfet de procéder au classement du dossier suite aux explications produites par la commune auprès du contrôle de légalité de la Préfecture.

### 3. **Réunions de quartiers**

Danielle JOULLIA, Adjointe à la Communication, précise que le calendrier des réunions de quartiers va paraître dans le Bulletin Municipal et sur le site de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que 4 réunions se dérouleront en Novembre et une en Décembre.

### 4. **Rentrée scolaire**

Nathalie GOGUILLON, Adjointe à l'Education, indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulé du côté des enfants comme du côté des enseignants. L'effectif global pour les deux groupes scolaires est de 539 enfants. La cour de l'école Maternelle avait été sécurisée pour permettre une utilisation dès le premier jour.

Nathalie GOGUILLON précise qu'enseignants et parents ont constaté que les enfants étaient très fatigués depuis que les nouveaux rythmes scolaires à 4,5 jours avaient été adoptés. Le retour à la semaine de 4 jours et la demi-heure de cours supplémentaire le matin semble très profitable aux enfants. Elle dit considérer qu'il n'y a pas eu de précipitation dans la prise de décision.

### 5. **Contrats aidés**

Laurence MARTIN, Adjointe au Personnel, explique que le planning de l'agent dont le contrat CAE (Contrat Accompagnement vers l'Emploi) arrive à son terme est en cours de réorganisation

---

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21H20.**  
**Le prochain Conseil Municipal se réunira le Mardi 17 ou le Mercredi 18 Octobre 2017.**

---